

A composite image featuring a person's hands writing on a notepad, a glowing lightbulb, and a piggy bank with coins. The background is a soft-focus image of a person in a white shirt. The text is overlaid on the left side of the image.

Commerçants et Transition écologique

Dispositifs d'Aides à l'énergie & accompagnement CCI

Réunion - Mairie 5^{ème} – Paris
06 février 2023

Partie 1

Aides Energie

1/ Aides de l'Etat

2/Aide de la Région IDF

3/Aides Information, appui et accompagnement CCI

1/ Aides Energie de l'Etat

- Tableau des dispositifs d'aides Energie
- Schéma de synthèse
- Médiation et étalement des charges
- Soutiens et contacts concernant les dispositifs de l'état
- Leviers pour agir

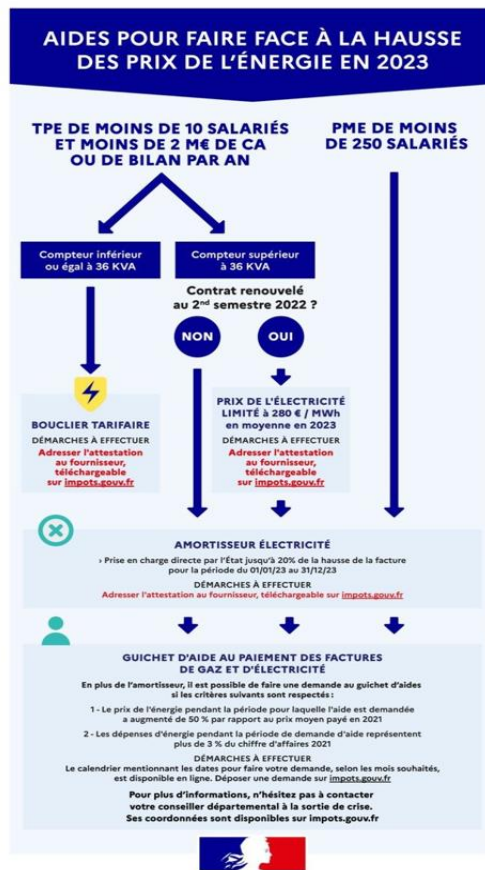
	TPE avec compteur < 36 KvA	TPE avec compteur > 36 KvA	PME	ETI / GE
Electricité	Bouclier tarifaire	Prix garanti + Amortisseur + Aide Guichet*	Amortisseur + Aide Guichet*	Aide Guichet
Gaz	Aide Guichet	Aide Guichet	Aide Guichet	Aide Guichet

*Possibilité, pour les TPE non bénéficiaires du bouclier + PME de cumuler Aides Guichet avec Amortisseur pour l'électricité si les dépenses d'électricité restent > 3% du CA après déduction de l'amortisseur

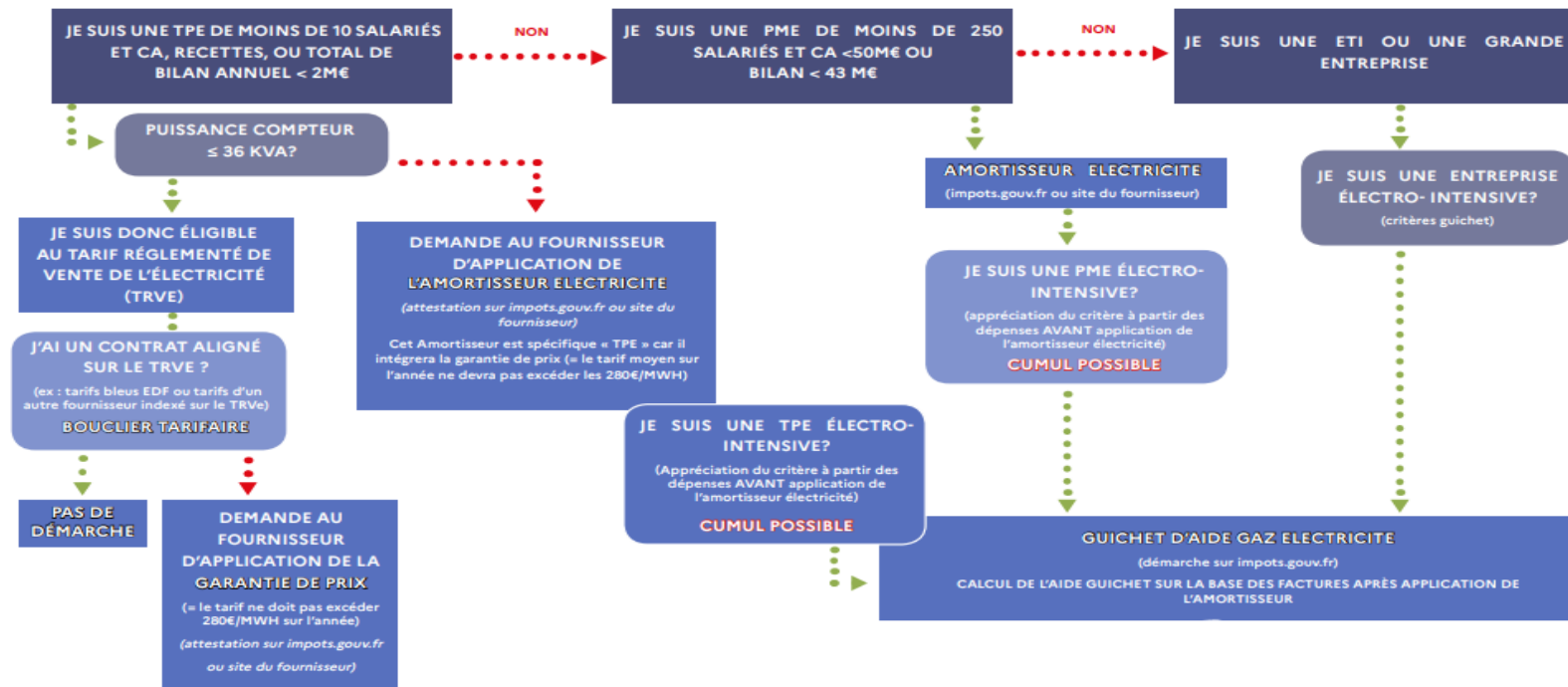


Tableau des Dispositifs d'aides aux entreprises par typologie

	CRITERES D'ELIGIBILITE	DISPOSITIFS	DEMARCHES	ECHEANCE
TPE	< 10 salariés < 2 M€ de CA annuel - Ne pas être filiale d'un groupe - Bénéficiaire des tarifs réglementés - Puissance du compteur inférieure ou égale à 36 kVA	Bouclier tarifaire (gaz et, à partir de février électricité)	Transmettre au fournisseur d'électricité une attestation d'éligibilité au dispositif : attestation aides énergie entreprises	31 mars 2023
TPE	- Non éligible au bouclier tarifaire - Tarifs non réglementés - Contrat renouvelé au cours du second semestre 2022	Tarif garanti fixé à 280 €	Transmettre au fournisseur d'électricité une attestation d'éligibilité au dispositif : attestation aides énergie entreprises	Dans les meilleurs délais
TPE	< 10 salariés < 2 M€ de CA hors taxes /budget annuel - Ne pas être filiale d'un groupe - Non éligibles au bouclier tarifaire - Tarifs réglementés ou non	Amortisseur électrique (à partir du 1 ^{er} janvier 2023)	- Simulateur amortisseur : lien - Transmettre au fournisseur d'électricité une attestation d'éligibilité au dispositif : attestation aides énergie entreprises	31 mars 2023
TPE	- Éligible au dispositif de l'amortisseur électricité - Dépenses d'énergie représentent 3 % du CA 2021 après prise en compte de l'amortisseur - Facture d'électricité après réduction perçue via amortisseur > 50 % de celle de 2021	Guichet d'aide au paiement des factures de gaz et de l'électricité (à partir de septembre 2022 inclus)	- Vérifier votre éligibilité : simulateur aide gaz/électricité - Déposer votre demande en ligne sur l'espace professionnel	Avant le 28 février 2023 pour les factures de septembre/octobre 2022 et avant le 31 mars 2023 pour les factures de novembre/décembre 2022
PME	- Ne pas être filiale d'un groupe < 250 salariés < 50 M€ de CA annuel ou < 43 M€ de bilan annuel	Amortisseur électrique (à partir du 1 ^{er} janvier 2023)	- Simulateur amortisseur : lien - Transmettre au fournisseur d'électricité une attestation d'éligibilité au dispositif : attestation aides énergie entreprises	31 mars 2023
PME	- Éligible au dispositif de l'amortisseur électricité - Dépenses d'énergie représentent 3 % du CA 2021 après prise en compte de l'amortisseur - Facture d'électricité après réduction perçue via amortisseur > 50 % de celle de 2021	Guichet d'aide au paiement des factures de gaz et de l'électricité (à partir de septembre 2022 inclus)	- Vérifier votre éligibilité : simulateur aide gaz/électricité - Déposer votre demande en ligne sur l'espace professionnel	Avant le 28 février 2023 pour les factures de septembre/octobre 2022 et avant le 31 mars 2023 pour les factures de novembre/décembre 2022



LES AIDES D'ETAT AUX ENTREPRISES POUR LE PAIEMENT DE LEURS ACHATS D'ÉLECTRICITÉ





->>>> LES IMPOTS : Le site impot.gouv.fr

propose un ensemble de services (**foire aux questions, simulateur de calcul des aides, pas à pas, modèles de documents...**) qui permettent aux entreprises de s'informer sur le dispositif et de trouver des renseignements précis en fonction de leur situation.

Par ailleurs, 3 niveaux d'accompagnement complémentaires sont offerts :

- **1/ Un numéro de téléphone** mis à la disposition de toutes les entreprises afin de répondre à toutes les questions d'ordre général sur le dispositif d'aide Gaz Électricité ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande d'aide : **0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel)** ;
- **2/ Un point de contact au sein de chaque département** : le conseiller départemental à la sortie de crise,
Pour PARIS, les conseillers départementaux sont :

Mr Godefroy JUMEAU Tél. 01 55 80 87 18 / 06 25 65 54 67. Courriel : codefi.ccsf75@dgfip.finances.gouv.fr

Mr Laurent HUC Tél. 01 55 80 62 95/ 06 24 62 14 94 Courriel : codefi.ccsf75@dgfip.finances.gouv.fr

- **3/** Pour des questions plus spécifiques à la situation de votre entreprise, possibilité offerte de contacter les services instructeurs de la DGFIP via **la messagerie sécurisée de l'espace professionnel** en sélectionnant « **je pose une autre question / j'ai une autre demande** ». Le message devra débuter par « **Aide Gaz Electricité** » pour en permettre un traitement **rapide**.





Entreprises **de moins de 10 salariés**, sans retour de leur fournisseur depuis au moins 2 mois :

Médiateur de l'énergie :

- Factures trop élevée
- Délais de raccordement trop longs
- Mauvaise estimation de la conso d'énergie
- Problème de livraison en fioul



Recommandations
et solutions écrites

Qui contacter en cas de litige avec le fournisseur ?

- Le médiateur mis en place par le fournisseur : [Le médiateur d'EDF](#) et [Le médiateur d'ENGIE](#)
- [Le médiateur national de l'énergie](#) si l'entreprise **a moins de 10 salariés** et un CA < 2 M€
- [Le médiateur des entreprises](#), si l'entreprise **a plus de 9 salariés** et un CA > 2 M€

Etalement des charges :

- Facilités pour les TPE PME
- Possible jusqu'à l'été
- Se rapprocher de son fournisseur
- Concerne les premiers mois de l'année

Report du paiement des impôts et cotisations sociales :

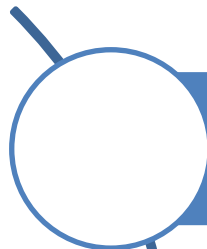
- À la demande des entreprises
- Ne s'appliquent pas à la TVA
- Ne s'applique pas au reversement du prélèvement à la source
- Pour les cotisations sociales demander un délai à l'Urssaf

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20820>

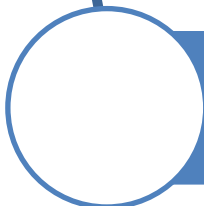




Le contrat : les leviers pour agir



Anticiper le renouvellement des contrats, mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie, mettre en place une gestion active des achats d'énergie (courtier)



Analyser les caractéristiques du contrat : date d'effet, durée, indexation, modalités de résiliation, délais de prévenance, offres à prix différenciés, part de tarifs ARENH dans votre contrat. Voir check liste énergie de la médiation des entreprises.



Création d'un collectif (même secteur activité) permettant de négocier un contrat
Ex : Cas de certains boulangers ayant obtenu un tarif pour l'été 2023 à 82 € /Mwh



2/Aide de la Région IDF

- **Chèque Efficacité Energétique**
(Suite du Chèque vert en 2022)



Une aide à l'investissement notamment pour économiser l'énergie 10 000€ max de subvention
(taux d'aide de 50% par palier)

Sont éligibles TPE-PME-Commerçants - Tout secteur + secteur spécifique Boulangerie

Hors codes non éligibles : NAF 49 à 53 ; 64 à 66 ; 84 ; 85.1 à 85.4 ; 86 à 88 ; 97 à 99

- Pour toutes les entreprises **de moins de 20 salariés** implantées en IDF
- Ce dispositif prend la suite du **Chèque vert** des artisans/commerçants
- Nouveauté : un Chèque spécifique pour **le secteur BOULANGERIE (code 10.71)** a été créé avec sa propre grille de montants (taux d'aide 80%)



Grille des montants Tout secteur / hors Boulangerie

Procédure :

- Pour des dépenses d'investissement conformes aux critères techniques
- Sur présentation de la facture ACQUITEE
- **FACTURE doit datée d'au moins 1 an à la date de dépôt dossier**
- 1 seule demande : cumul possible de plusieurs dépenses de natures de différente
- Dossier à déposer en ligne sur le site de la Région IDF : [Mes démarches IDF](#)

Tt secteur (hors 10.71**)	
Montant des dépenses éligibles en HT	Montant de la subvention
A partir de 1 000 €	500 €
A partir de 2 000 €	1 000 €
A partir de 3 000 €	1 500 €
A partir de 4 000 €	2 000 €
A partir de 5 000 €	2 500 €
A partir de 6 000 €	3 000 €
A partir de 7 000 €	3 500 €
A partir de 8 000 €	4 000 €
A partir de 9 000 €	4 500 €
A partir de 10 000 €	5 000 €
A partir de 12 000 €	6 000 €
A partir de 14 000 €	7 000 €
A partir de 16 000 €	8 000 €
A partir de 18 000 €	9 000 €
A partir de 20 000 €	10 000 €



Exemples de dépenses Energie par Catégorie

- **Régulation et émetteurs de chaleur ***

Ex : robinets thermostatique sur chauffage existant, pompe à chaleur; poêle ou insert

- **Autre équipements d'efficacité Energétique ***

Ex : Remplacement de matériel électroménagers (Réfrigérateurs, Congélateurs, lave linge), fermeture de meuble frigorifique...

- **Isolation***

Ex : Porte d'entrée de commerce, Devanture vitrée, protection solaires des baies...

- **Eclairage (hors extérieur ou terrasses) ***

Ex : Remplacement Luminaires LED (Hors lampe seule), Détecteurs de présence

- **Ventilation, amélioration de la qualité de l'air***

Ex : remplacement des hottes de cuisine, VMC simple ou double flux ...

- **Etude / Diagnostic visant à améliorer la performance énergétique ***

Ex : Etude associée à des dépenses de travaux ou d'achat de matériel en lien avec le Diagnostic

➤ **IMPORTANT :** Sont également éligibles les dépenses de main d'œuvre correspondant à des travaux ou figurant dans une même facture pouvant comprendre équipement et prestations d'installation et de livraison / les montants doivent être identifiables

NOTICE du Chèque téléchargeable sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>





ATTENTION !! Eligibilité des dépenses en fonction de critères techniques de Conformité éventuels

- **Remplacement LED**

Classe performance, **A+, B ou C** (nouvelle étiquette énergie depuis 09/2021)

Classe A++ minimum ancienne étiquette énergie [Cf. base EPREL](#)

- **Remplacement de Fenêtre ou porte Fenêtre (devanture) ***

Coefficient thermique : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et facteur solaire $S_w \geq 0,3$ OU $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w \geq 0,36$

- **Isolation des murs ***

Résistance thermique $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$

- **Ventilation VMC ***

Puissance électrique absorbée $\leq 0,3 \text{ W/(m}^3\text{/h)}$ au débit nominal

FAQ du Chèque téléchargeable sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>





Grille Spécifique pour les BOULANGERIES (taux d'aide 80% par plafond)

Secteur boulangerie-pâtisserie (code 10.71)	
Montant des dépenses éligibles en HT	Montant de la subvention
A partir de 1 000 €	800 €
A partir de 2 000 €	1 600 €
A partir de 3 000 €	2 400 €
A partir de 4 000 €	3 200 €
A partir de 5 000 €	4 000 €
A partir de 6 000 €	4 800 €
A partir de 7 000 €	5 600 €
A partir de 8 000 €	6 400 €
A partir de 9 000 €	7 200 €
A partir de 10 000 €	8 000 €
A partir de 11 000 €	8 800 €
A partir de 12 500 €	10 000 €

Dépenses éligibles : même que celles pour les autres secteurs

➤ 2 natures de dépenses spécifiques Boulangerie

- Four à sole boulanger ou pâtissier en remplacement d'un four existant de plus de 10 ans d'âge
- Remplacement d'armoires frigorifiques professionnelles *
Critère de performance énergétique : Classe A ou B

NOTICE du Chèque Boulangerie téléchargeable sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>

3/Aides Information, appui et accompagnement CCI

- Programme « BAISSSE LES WATT »
- Flash'Diag Energie
- Rappel Eco-gestes
- Liens utiles pour la crise énergétique



Programme « BAISSÉ LES WATT »



Accompagner les TPE/PME dans **un parcours gratuit de réduction des consommations d'énergie**, en développant leurs compétences et leur autonomie et la mise en place d'un carnet de bord énergie



700 000 TPE – PME sensibilisées



245 000 TPE – PME dotées d'un carnet de bord Energie ouvert



Plus de 61 000 TPE – PME accompagnées dans la durée

90% des TPE/PME s'estiment impactées par la hausse des prix de leur fournisseur d'énergie.

Etude de la Confédération des PME (CPME) publiée le 31 octobre 2022.



<https://www.baisselleswatts.fr/>



Un parcours GRATUIT pour permettre aux TPE/PME de maîtriser leur consommation d'énergie



Carnet de bord

- ✓ Fiches actions
- ✓ Écogestes
- ✓ Préconisations
- ✓ Gain énergétique potentiel
- ✓ Facilité de prise en main



Conseiller énergie dédié

- ✓ Par téléphone
- ✓ Guide sur la plateforme
- ✓ Aide à définir le plan les bonnes pratiques et à élaborer un plan d'action



Formations

- ✓ Un parcours adapté à la situation
- ✓ Présentiel ou distanciel
- ✓ Plateforme d'e-learning
- ✓ Leviers d'actions



Carnet de bord énergie

- Fiches action sectorielles pour identifier bonnes pratiques et se comparer
- Mettre en place des « éco-gestes »



Accompagnement

- Un conseiller BLW vous accompagne par tel pour prendre les outils BLW disponibles sur la plateforme



Formation

- Suivi des consommations
- Plan d'actions



Autodiagnostic

Le Flash'diag énergie est un autodiagnostic en ligne qui vous permet en répondant à un questionnaire d'identifier des premiers **leviers d'actions pour réduire votre consommations énergétique et votre facture énergétique.**



<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/flashdiag-energie>

Le questionnaire est composé d'une dizaine de points qui correspondent aux questions qu'il convient de se poser pour maîtriser ses consommations d'énergie :

- Consommations ;
- Mesures et suivi ;
- Entretien des équipements ;
- Inventaire des postes ;
- Compétences ;
- Audit énergétique.

A l'issue du questionnaire, vous recevrez un livrable au format PDF avec des premières préconisations et pistes d'actions.





Quelques Gestes Simples à mettre en place par vous-même pour faire des économies d'énergie

Chauffage-climatisation-ventilation

- Adapter les températures et débits de ventilation en fonction de l'occupation des espaces
- Entretenir régulièrement le système de chauffage climatisation
- Nettoyer et entretenir les filtres de ventilation

Bâti - isolation

- Régler les ferme-portes
- Changer les joints des portes et fenêtres régulièrement
- Poser des stores ou films solaires sur les parois vitrées exposées au rayonnement solaire

Eclairage

- Dépoussiérer les luminaires pour améliorer la qualité de l'éclairage
- Installer des lampes basse consommation en veillant aux performances techniques de celles-ci
- Gestion par détection de présence dans les espaces à occupation intermittente et coupure nocturne de l'éclairage

Eau chaude sanitaire

- Limiter la température à 60 °C
- Faire entretenir régulièrement votre installation de production
- Mise en place d'aérateur, mousseur, et brise-jet sur les robinetteries

Froid

- Vérifier régulièrement l'état de vos armoires frigorifiques : étanchéité des joints, dépoussiérage des condenseurs, dégivrage des évaporateurs, ventilation des moteurs
- Préférer des équipements munis d'un système de sécurité pour signaler tous dysfonctionnements
- Respecter les températures de consignes préconisées pour la conservation des produits

Machines de production

- Nettoyer quotidiennement les filtres (boutons, peluches, solvants...)
- Mettre les machines hors tension lorsqu'elles ne sont pas utilisées
- Faire vérifier annuellement les machines par un organisme compétent
- Limiter l'usage des compresseurs au strict nécessaire
- Chasser les éventuelles fuites sur le réseau d'air comprimé
- Mise en place de variation de vitesse sur les machines motorisées





Aides

- Lien vers page accueil sobriété énergétique site CCIR : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/sobriete-energetique>
- Lien vers page « Aides Énergie » site CCIR : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/engager-transition-ecologique/aides-energie>
- Lien vers page « Accompagnements CCIR/ADEME » site CCIR : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/accompagnement-ademe-transition-ecologique>
- **Lien vers page « Aides Énergie » site impôts :** <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite>
- **Lien vers simulateur aide guichet site impôts :** <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite>
- Lien vers page « Amortisseur électricité » site Ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/amortisseur-electricite-entreprises-et-collectivites-des-2023>
- Lien vers page simulateur amortisseur site Ministère : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-amortisseur-electricite>
- Lien vers modèle d'attestation pour l'application de l'amortisseur électricité : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20230102%20Mod%C3%A8le%20d%27attestation%20amortisseur.pdf>
- Lien vers FAQ « Amortisseur électricité » : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/QA_Amortisseur.pdf
- [Points de contacts des conseillers départementaux pour les aides «énergie» dans les services des impôts](#)
- Numéro Vert Aide Gaz Electricité : **0806 000 245** (service gratuit + prix de l'appel)

Contrat

- Lien vers checklist contrat Énergie proposée par le Médiateur des Entreprises [La "checklist" énergie pour accompagner les chefs d'entreprise | economie.gouv.fr](#)
- Le médiateur d'EDF [Accueil - Le médiateur du groupe EDF](#); Le médiateur d'ENGIE [Accueil - Médiateur pour le Groupe ENGIE \(mediateur-engie.com\)](#)
- Le médiateur des entreprises (pour tous les autres fournisseurs d'énergie) [Le Médiateur des entreprises | economie.gouv.fr](#)
- [CRE : mise à jour du barème de référence des prix de l'électricité pour les PME](#)
- [Charte d'engagement éthique des fournisseurs d'énergie](#)

Délestage

- [Ecowatt | votre météo de l'électricité pour une consommation responsable \(monecowatt.fr\)](#)
- [FAQ interministérielle coupures d'électricité organisées](#)



Partie 2

Aide Transition Ecologique

(Economie circulaire, Gestion des déchets, mobilité douce...)

- Chèque Efficacité Energétique / Autres catégories



Même **aide à l'investissement** avec les catégories de dépenses suivantes
l'Economie Circulaire, les Déchets et la Mobilité douce

Exemples de dépenses : (Pas de notion de critère de conformité, juste une facture d'achat)

- **Economie Circulaire & Gestion des déchets**

Ex : Achat **BAC DE TRI** afin d'optimiser le tri des déchets valorisables

Ex : Achat **Présentoirs/Distributeurs à Vrac**

Ex : Achat de **contenants, Emballages** réutilisables et consignés

Ex : **Composteur** ou lombricomposteurs

Ex : Achat **Broyeur ou compacteurs** de déchets

- **Mobilité douce**

Ex : Achat **VELO CARGO** (biporteur, triporteur avec ou sans Assistance Electrique)

Ex : Achat kit de motorisation

Ex : Borne de recharge

Ex : Abri de toit à vélo...

NOTICE du Chèque téléchargeable sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>





Grille Tout secteur éligible (hors Boulangerie)

Tt secteur (hors 10.71**)	
Montant des dépenses éligibles en HT	Montant de la subvention
A partir de 1 000 €	500 €
A partir de 2 000 €	1 000 €
A partir de 3 000 €	1 500 €
A partir de 4 000 €	2 000 €
A partir de 5 000 €	2 500 €
A partir de 6 000 €	3 000 €
A partir de 7 000 €	3 500 €
A partir de 8 000 €	4 000 €
A partir de 9 000 €	4 500 €
A partir de 10 000 €	5 000 €
A partir de 12 000 €	6 000 €
A partir de 14 000 €	7 000 €
A partir de 16 000 €	8 000 €
A partir de 18 000 €	9 000 €
A partir de 20 000 €	10 000 €

Grille Spécifique pour les BOULANGERIES (taux d'aide 80% par plafond)

Secteur boulangerie-pâtisserie (code 10.71)	
Montant des dépenses éligibles en HT	Montant de la subvention
A partir de 1 000 €	800 €
A partir de 2 000 €	1 600 €
A partir de 3 000 €	2 400 €
A partir de 4 000 €	3 200 €
A partir de 5 000 €	4 000 €
A partir de 6 000 €	4 800 €
A partir de 7 000 €	5 600 €
A partir de 8 000 €	6 400 €
A partir de 9 000 €	7 200 €
A partir de 10 000 €	8 000 €
A partir de 11 000 €	8 800 €
A partir de 12 500 €	10 000 €

NOTICE des Chèques téléchargeables sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>





Merci pour votre attention !

Vos contacts CCI Paris



Claire-Isabelle PROVOST

Conseillère Développement Durable

07 85 91 62 06 / cprovost@cci-paris-idf.fr



Léa JACOB-KESSELER

Conseillère Développement Durable

07 85 91 62 06 / ljacob@cci-paris-idf.fr



Pour aller plus loin...

Tout savoir sur votre CCI

www.cci75.fr



01 55 65 44 44

Prix d'un
appel local

Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H30

Suivez-nous sur
les réseaux sociaux :



CCI Paris



@CCI_75



CCI Paris



@cci_paris



CCI PARIS
PARIS ILE-DE-FRANCE